Document n°5:

Annexes générales

Modification n°: 9 (de droit commun)







Prescrite par arrêté municipal n°194/2025 du 16 mai 2025



Note à l'attention du lecteur :

Pour faciliter la lecture et repérer les modifications effectuées dans le cadre de la présente procédure de « modification n°9 de droit commun » :

Noir et surligné de jaune rayé	Les dispositions règlementaires en noir surligné de jaune et rayées représentent les éléments supprimés.
Rouge et surligné de jaune	Les dispositions en rouge et surlignées de jaune représentent les éléments ajoutés.

Nota: Ces indications sont destinées au public, au commissaire enquêteur, aux élus et aux personnes publiques associées. Elles n'apparaîtront plus après approbation de la procédure.

5.1	Emplacements Réservés [ER]
5.2	Servitudes d'Utilité Publique [SUP]
5.3	Annexes sanitaires
5.4	Électricité
5.5	Droit de Préemption Urbain [DPU]
5.6	Obligations Légales de Débroussaillement